Zeitschrift: Schweizer Soldat: Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-

Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 17 (1941-1942)

Heft: 42

Artikel: Ces sanitaires...!

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-712852

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Le cheval et le saut

A voir sauter un cheval dans un concours hippique, le profane s'imagine assez facilement que l'animal ne fait qu'obéir à la volonté de son cavalier tout en suivant l'instinct qui le pousse à franchir l'obstacle sur lequel il est dirigé. Cela n'est pas si simple en réalité, et le cheval doit être soumis préalablement à un entraînement progressif pour développer et affermir ses aptitudes naturelles au saut d'obstacles.

En général, le cheval en liberté saute naturellement, et volontiers; mais il n'en est plus toujours de même quand il est monté. La plupart des chevaux hésitent ou se troublent à l'abord d'un obstacle; beaucoup se dérobent ou se cabrent. Les uns font un bond exagéré, les autres culbutent devant l'obstacle, même peu élevé; à l'arrivée, ceux-ci se reçoivent en plongeant du devant, ceux-là, au contraire, en s'acculant.

Rares sont les chevaux qui savent naturellement proportionner leur effort à l'étendue du saut et combiner l'attitude avec la puissance musculaire voulues pour décrire la courbe régulière qui constitue le saut bien exécuté.

Le saut d'obstacles exige donc, de la part du cheval, deux qualités essentielles: la franchise et l'adresse. On les lui inculque en l'exerçant à franchir d'abord des barres peu élevées (non fixes) et des fossés de largeur médiocre, que le cavalier, qui le tient en main, saute avec lui. En répétant fréquemment ces exercices, et en

augmentant progressivement la hauteur ou la largeur des obstacles, on apprend au cheval à mesurer son élan et à calculer ses forces. La leçon doit être donnée avec douceur, en encourageant l'élève de la voix et du geste; mais la paresse ou la mauvaise volonté évidentes appellent la correction. On a soin également de mettre le cheval au repos après chaque épreuve.

Lorsque le cheval est devenu, suffisamment franc et adroit, on le monte et on l'exerce au saut des divers obstacles, suivant les principes de l'école du cavalier. Ce dernier, pour bien sauter, doit avoir acquis une assiette impertubable, avoir confiance dans l'adresse et la docilité de son cheval, et rester souplement lié à celui-ci, à toutes les allures, avec ou sans étriers.

Pour le saut du fossé, par exemple, le cavalier met son cheval au trot à 15 ou 20 pas de l'obstacle; à 3 ou 4 pas, il rassemble doucement le cheval, les rênes soigneusement ajustées, et le maintient dans une direction bien perpendiculaire. En abordant le fossé, il décide le cheval à le franchir, en rendant vivement la main et en fermant également bien les jambes en arrière des sangles; les aides devront être assez promptes, assez justes et assez énergiques, quoique toujours progressives et sans à-coups, pour que le cheval s'élance sans hésiter. Le corps du cavalier doit alors se plier et s'ajouter au saut de la monture, par la flexibilité des reins; la main s'élève en se rapprochant du corps au moment où le cheval touche terre, pour le soutenir et le remettre au pas. Le saut n'est exécuté au galop que lorsque l'on est bien sûr de soi-même et de son cheval; car l'enlevé et l'arrêt sont plus difficiles à décider et à modérer, et il faut se plier avec agilité à un soubresaut plus violent, qui tend à désarçonner un cavalier n'ayant pas tout l'aplomb et tout le liant nécessaires.

Le saut de la barrière et de la haie s'exécute d'après les mêmes principes; mais, ici, il est encore plus important que le cheval saute droit et franchement.

Quand le cheval refuse de sauter un obstacle, il faut l'y forcer par le châtiment de la cravache ou des éperons, mais en tenant la main douce et légère pour l'y engager. On habituerait le cheval à hésiter et on l'inciterait à se dérober, si on le présentait à l'obstacle sans exiger qu'il le franchisse immédiatement. Toutefois, s'il résiste aux aides les plus énergiques et même aux châtiments, on doit s'efforcer de le calmer, tout en le tenant parfaitement droit en face de l'obstacle, et de le ramener avec douceur et patience; car la brusquerie et la violence ne feraient que le rebuter davantage.

On voit par ce bref et simple exposé, avec quelle minutie il faut préparer un cheval pour en faire le sauteur aux enlevées souples et harmonieuses qui fait vibrer d'admiration même le public le moins averti des beautés du sport hippique.

Ces sanitaires...!

Avec des ruses de Sioux, nous avons réussi, quelques camarades et moi, à dénicher une chambre dans laquelle sont disposés de confortables matelas. Nous l'habitons depuis quelques semaines...

C'est beaucoup mieux que la paille assurément... mais il y a un petit détail qui nous gêne.

Il n'est pas permis, paraît-il, à un soldat de vivre en chambre. Notre capitaine, mis au courant de la situation, nous a bien affirmé un jour:

— Moi, ça ne me fait rien... Je n'y vois pas d'inconvénient! Mais en cas d'alarme, débrouillez-vous! Que pas un ne manque!...

Fiers de cette autorisation, nous n'avons jamais raté une seule alarme, pour la bonne raison qu'il n'y en a pas encore eu à la compagnie!

Malheureusement, ce matin un nouveau capitaine est venu et son premier soin a été de nous renvoyer à la paille de nos cantonnements.

Un officier reprendra «notre» chambre, nous déclare-t-on.

Nous sommes fautifs, c'est entendu... mais cela ne nous empêche pas d'être furieux!

Tous les sanitaires (nous sommes douze) sont frappés du même sort.

Et le soir, à la rentrée, armés de nos équipements complets et couvertures sous le bras, nous réintégrons notre cantonnement

Les lazzis et les rires nous accueillent chaleureusement.

— Ah! ces sanitaires, crie l'un, toujours les mêmes! Ils ne font rien tant que le jour est long et il leur faut encore des lits pour la nuit!

Cette nuit-là, sur la paille retrouvée, j'ai fait un rêve inouï.

J'étais couché dans un grand lit mœlleux à draps de dentelles et sur la descente de lit, notre nouveau capitaine étendu, dormait humblement en surveillant mon profond sommeil...

Mais c'était comme je vous le disais tout à l'heure, un rêve, un magnifique rêve...

Croquis militaires

Les cuisiniers

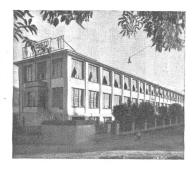
Les cuisiniers sont certes des gens qui jouent un rôle important dans la vie du soldat.

Tôt levés et généralement de fort mauvaise humeur, ils accomplissent un travail quelquefois pénible et compliqué.

Nos «cuistots» sont au nombre de trois. Lorsque dans leur cuisine (une lessiverie dans laquelle trônent trois énormes chaudières), ils vaquent à leur travail habituel, ce ne sont que chants, boutades et farces ... La gaieté est de rigueur entre eux.

Mais aussitôt qu'un intrus viole leur sanctuaire, les chansons et les rires font place aux plus vives remontrances. Un vocabulaire choisi et étendu vous accueillera. Inutile, en ces tragiques moments de demander à l'un des cuisiniers de vouloir bien vous prêter un couteau ou une assiette...

Et il sera plus indiqué de garder pour une autre occasion les remarques relatives à la qualité du riz qui «colle» un peu, aujourd'hui!



Präzisions-Schraubenund Drehteile-Fabrik

LORETO A.G. SOLOTHURN

Serienanfertigung von gedrehten, gebohrten und gefrästen **Präzisions-Drehteilen** von 0,60 bis 20,00 mm Durchm.

Spezialitäten:

gedrehte

Präzisions-Holzschrauben

mit gefrästem Gewinde

Selbstspitzender Füllstift "Autopic pat."

Kreidenhalter "Solo" mit Druckknopf

Nähapparat "Napa"

Schraubenzieher "SLS"



WEILL, GUT & Co.

Wagen-, Wagon- und Pferdedeckenfabrik

ALLE SPORTARTIKEL AUS SEGELTUCH







CHR. GFELLER AG. BERN 18

Sirenen - Fernsteuerungsanlagen Feuermelde - Einrichtungen Alarm- und Signaleinrichtungen Elektrische Uhren - Anlagen Fernmelde- u. Registrieranlagen Bahntelephon- u. Signalanlagen Gleich- und Wechselstromwecker Relais, Trockengleichrichter

Feldtelephon-Apparate





La cuisine est souvent le théâtre de remarquables expériences.

Imaginez un instant, Mesdames, que vous ayez à confectionner un rôti de bœuf, sauce carottes, pour deux cents invités? Vous représentez-vous exactement les quantités utiles à la cuisson de tripes à la mode de Caen, pour un tel nombre de convives?

Eh bien notre chef de cuisine résoud parfaitement ces problèmes gargantuesques... Mais non sans tempêter ni crier! La cuisine retentit alors des plus tragiques échos...

Les cuveaux sont trop petits ou trop grands... L'assaisonnement laisse à désirer... L'installation est par trop rudimentaire... Tout va de travers! Et le soir, au réfectoire, deux cents hommes à l'appétit aiguisé par le travail, dégusterons la nouveauté du cuistot, sans supposer un seul instant qu'elle aura coûté tant d'efforts, de travail... et de jurons!

«Le carnet d'un mobilisé.»

Sdt. san. J. Huguenin.

Adaptation de la taxe d'exemption militaire au nouveau plan de relève

En ce qui concere le plan de relève des troupes élaboré récemment, le Conseil fédéral a publié de nouvelles dispositions quant à la taxe d'exemption militaire pour 1942. Ces dispositions sont valables jusqu'à nouvel avis. Cependant, les principes généraux dont on s'est inspiré jusqu'à ce jour restent en vigueur.

En vue de l'adaptation rationnelle à la réduction du nombre des jours de service de nos soldats, le minimum du service à accomplir chaque année a été fixé à 25 jours (au lieu de 50 jours prescrits jusqu'à présent). Les hommes ayant accomplicette période militaire sont libérés complètement de la taxe d'exemption.

Il résulte de ce fait que les citoyens qui, pendant une période militaire, accomplissent moins de 25 jours de service avec solde doivent verser comme taxe d'exemption pour les jours qui manquent les fractions correspondantes.

Comme précédemment, les soldats incor-

porés, les hommes des services complémentaires, ceux qui font partie de la défense aérienne passive, ainsi que les citoyens inaptes à servir peuvent accomplir les jours de service qui entrent en ligne de compte.

Pour toutes les catégories, la question de la solde est fondamentale. En effet, seuls les jours de service avec solde peuvent, quant à la taxe d'exemption militaire, être pris en considération.

En outre, les instructeurs militaires, les hommes faisant partie du corps de garde des forteresses et, comme nouveau groupe, le personnel de surveillance de l'espace aérien seuls sont exemptés de la taxe. En ce qui concerne cette dernière catégorie, une remarque spéciale se trouve à la page 8 du livret de service sous la rubrique incorporation.

Les fonctionnaires et les employés des compagnies de chemins de fer et de navigation à vapeur militarisées en temps de guerre ont à verser comme précédemment la moitié de la double taxe d'exemption, c'est-à-dire la taxe simple.

En revanche, si en dehors de la militarisation en temps de guerre, on doit tenir compte aussi des jours de service actif avec solde, le calcul de la taxe à verser se fonde sur le montant réduit de la taxe d'exemption militaire. Il s'agit, en l'occurrence, de l'article 4 de l'ordonnance fédérale du 28 novembre 1939 et du 19 juillet 1940.

Citons un exemple concret:

Un fonctionnaire des chemins de fer fédéraux incorporé dans l'élite ayant un revenu imposable de 3000 francs a accompli 15 jours de service payé. La taxe d'exemption complète s'élève à 84 francs. Conformément à l'article 4, cette taxe est réduite à 42 francs. Selon l'article 3, alinéa 3 de l'ordonnance fédérale, il faut en déduire le 15/25. Il reste donc à payer 10/25, soit 16 francs 80. «Der Sektionschef.» E.

GEBRÜDER RÜTTIMANN - ZUG

AKTIENGESELLSCHAFT FÜR ELEKTRISCHE UNTERNEHMUNGEN

Fern- 042 Telephon: 41125

Spezialgeschäft für Frei- und Kabelleitungen jeder Art

Bahn- und Trolleybusleitungen

Schwebebahnen



Elektro-

zum

Härten Glühen
Einsetzen Anlassen
Anlassen mit Luftumwälzung
Blankglühen Emaillieren
Schmelzen Salzbadeöfen
Trockenschränke mit Luftumwälzung usw.

S. A. du Four Electrique Muffel- Delsberg 1892

50 JAHRE

1942

Heizung Lüftung
Sanitäre Installation

50 Jahre Erfahrung, einige 1000 Anlagen, das ist die GARANTIE für unsere heutige Leistungsfähigkeit

PARLI & CIE

BIEL-BERN-PRUNTRUT-DELSBERG-MOUTIER-LAUSANNE